

## **PROVINCE DE OUÉBEC MRC D'ARTHABASKA** MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA

## **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

Veuillez prendre note que le règlement 107-2023 remplaçant le règlement 105-2023 sur les dérogations mineures de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska a été adopté à la séance ordinaire du 5 septembre 2023. Le règlement 107-2023 est disponible pour consultation au www.saint-christophe-darthabaska.ca.

DONNÉ À SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA, CE 12º JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2023.

Me Katherine Beaudoin, avocate Directrice générale et greffière-trésorière

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, résidant à Beaulac-Garthby, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ciannexé le site Internet de la municipalité ce 12 septembre 2023 conformément au règlement 079-2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 12 septembre 2023.

Me Katherine Beaudoin, Avocate

Directrice générale et greffière-trésorière